

AVIS PUBLIC
AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO LAS-0089

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement à sa séance tenue le 3 février 2014 a adopté le règlement suivant :

LAS-0089 Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour des travaux de réfection de différents parcs dans l'Arrondissement de LaSalle.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 19 février 2014.

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À LASALLE, ce 27 février 2014.

Hellen Dionne
Secrétaire d'arrondissement

PUBLIC NOTICE
NOTICE OF COMING INTO EFFECT OF BYLAW NO. LAS-0089

PUBLIC NOTICE is hereby given that at a meeting held on February 3, 2014, the Borough Council has adopted the following bylaw:

LAS-0089 Bylaw authorizing a loan of \$400,000 for repairs in parks in the Borough of LaSalle.

This bylaw has been approved by the ministre des Transports and ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire on February 19, 2014.

This bylaw may be consulted at the office of the Secrétaire d'arrondissement, located at 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

This bylaw takes effect as of this date.

GIVEN AT LASALLE on February 27, 2014.

Hellen Dionne
Secrétaire d'arrondissement